



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.12.17/06

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20251217-DCM2025-1712-06-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Sébastien COTTET, Laurence POTIER GABRION, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Pascal MEYNENT, Thierry Alain BETHAZ, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON,, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sandrine BERGUERRE BUISSON (Procuration à P. DUCIMETIERE), Catherine COLLOMB (Procuration à S. COTTET), Théo LOMBARD (procuration à C. FAVRE-ROCHEX), Jean-Pierre GENIN (Procuration à S. SERMONDADAZ), Christelle ITNAC (Procuration à T. DEVOUASSOUX), Jean-Michel REBET (Procuration à N. CHATEL) Zekai YAVUZES (Procuration à I. BELIN REGARD), Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON), Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Excusés sans procuration Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Attribution de subventions exceptionnelles sur projet aux associations sportives pour 2025

En lien avec la Commune, le Comité directeur de l'Office des Sports (ORS) a établi le tableau ci-dessous, proposant la répartition des subventions exceptionnelles sur projet à attribuer à sept associations sportives pour l'année 2025.

Le montant total de ces subventions exceptionnelles sur projet est de 9.000€

Association	Subventions exceptionnelles sur projet 2025
CAF la Roche-Bonneville	1.500€
Cercle des Nageurs Rochois	1.000€
Football Club du Foron	1.500€
Handball du Pays Rochois	1.000€
Les Archers du Faucigny	1.500€
Pays Rochois et Genevois Tennis de Table	1.500€
Tennis Club Rochois	1.000€
Total global	9.000€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-7,

Vu les crédits inscrits au Budget primitif 2025

Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations sportives,

Considérant l'intérêt de promouvoir le sport, la Commune se dote de ~~moyens supplémentaires~~ pour soutenir les associations sportives dans le développement de leurs projets via l'attribution de subventions exceptionnelles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le montant et l'attribution des subventions aux associations sportives tels qu'exposés ci-dessus.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 23 décembre 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 17 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

